

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose qu'un débat préalable appelé débat d'orientation budgétaire doit intervenir au Conseil Municipal, sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Modifié par la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, ce débat prend désormais pour support un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette. Il sera annexé à la délibération du conseil municipal et mis à la disposition du public, notamment sur le site internet de la collectivité.

1 – CONTEXTE ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES

La conjoncture économique

Le projet de loi de finances 2019 s'inscrit dans le cadre posé par la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018-2022.

Le gouvernement prévoit une réduction de 5 points de la part de la dette publique dans le PIB, de la dépense publique de 3 points, du déficit public de 2 points, et du taux de prélèvements obligatoires de 1 point.

En 2019, le déficit public s'élèverait ainsi à 2,8 % du PIB.

La croissance annuelle du PIB est évaluée à 1,7 %, avec une inflation de 1,3 %.

En termes de dépenses des administrations publiques locales, la loi fixe un objectif de progression maximum de 0,9 % en 2019.

Impact pour la collectivité

Comme chaque exercice budgétaire, l'enjeu pour la collectivité est d'éviter un « effet de ciseaux », engendré par une progression des dépenses proportionnellement plus rapide que celle des recettes.

Une gestion saine des dépenses de fonctionnement permet de dégager des marges de manœuvre au profit de l'investissement.

Depuis la forte hausse des taux votée en 2009, il n'est pas prévu d'augmenter le taux des impôts locaux perçus par la commune, au vu de la pression fiscale existante sur les ménages.

Comme en 2018, les dotations de l'Etat resteront stables, ainsi que la contribution de la ville au fonds de péréquation des ressources (FPIC).

Les dépenses de la commune font l'objet de contraintes fortes : pour une grande part, les dépenses sont rigides, voire incompressibles. Toutefois, les efforts en matière de charges générales de fonctionnement (achats nécessaires au fonctionnement des services, entretien des bâtiments et des infrastructures communales...) seront poursuivis. La ville vise à minima une stabilisation de ces charges voire une diminution.

Les dépenses de personnel représentent la part principale du budget de fonctionnement : 58 % pour 2018 (56 % en 2017). La structure des dépenses de personnel a évolué en 2018 : suspension du protocole « PPCR » (« parcours, carrières, rémunérations »), stabilité du point d'indice, instauration d'un jour de carence en maladie ordinaire.

ANNEXE 1

Toutefois, la nouvelle organisation de certains services rendus au public (transport scolaire, urbanisme, délivrance de titre d'identité) a un impact certain sur le budget, de même que l'instauration de certaines prestations prévues par la loi aux agents (participation employeur pour la complémentaire santé et la prévoyance, titres restaurant).

Le budget consacré au personnel devrait être en progression modérée en 2019, provoquée notamment par la reprise du PPCR qui prévoit un revalorisation indiciaire.

2 – ÉLÉMENTS RETROSPECTIFS

2- 1 Données budgétaires

LAMOTTE-BEUVRON - En €/hab. (4 834 habitants au 1^{er} janvier 2018)


Sources : comptes administratifs pour les exercices 2010 à 2017 ; compte administratif provisoire pour l'exercice 2018

MOYENNE DE LA STRATE (3500/5000 hab.) - En €/hab.

Source : site internet « collectivités locales.gouv.fr »

Exercice	Recettes de fonctionnement	Charges de fonctionnement	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement
2010	1 012 € 955 €	852 € 820 €	445 € 408 €	304 € 400 €
2011	1 005 € 987 €	823 € 840 €	282 € 438 €	225 € 430 €
2012	1 019 € 997 €	815 € 851 €	190 € 464 €	221 € 455 €
2013	1 050 € 1 027 €	867 € 891 €	431 € 475 €	436 € 487 €
2014	1 018 € 1 023 €	894 € 899 €	120 € 426 €	157 € 411 €
2015	1 057 € 1 041 €	915 € 908 €	177 € 410 €	285 € 376 €
2016	1 032 € 1 050 €	914 € 916 €	480 € 404 €	351 € 397 €
2017	1 021 € 1 052 €	902 € 917 €	474 € 429 €	329 € 414 €
2018	1 049 €	850 €	174 €	571 €

ANNEXE 1

Envoyé en préfecture le 18/12/2018
 Reçu en préfecture le 18/12/2018
 Affiché le 
 ID : 041-214101065-20181218-DL_2018_05_05-DE

Evolution globale des charges et recettes réelles sur les derniers exercices :

Exercices En milliers d'€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 provisoire
Recettes de fonctionnement Hors report de l'exercice antérieur	4 917	5 106	5 044	5 294	5 187	5 026	5 073
Dont Fiscalité directe locale	1 801	1 843	1 930	2 036	1 967	1 960	1 980
Dont Dotation globale de fonctionnement (part forfaitaire)	820	821	789	697	604	551	550
Charges de fonctionnement Hors virement à la section d'investissement et opérations d'ordre	3 845	4 017	4 302	4 444	4 364	4 231	4 110
Dont charges générales	1 208	1 332	1 307	1 281	1 220	1 178	1 100
Dont charges de personnel	2 051	2 063	2 347	2 488	2 437	2 370	2 500
Recettes d'investissement Hors virement de la section de fonctionnement et opérations d'ordre	1 042	2 085	584	711	2 097	2 085	844
Dépenses d'investissement	1 056	2 124	768	1 612	1 709	1 597	2 761
Dont dépenses d'équipement	865	1 529	634	1 237	1 577	1 467	2 591
Dont remboursement des emprunts	145	138	134	137	132	130	122


2-2 Données financières

Capacité d'autofinancement brute :

2018 : estimation

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
LAMOTTE-BEUVRON En €/hab.	222 €	206 €	152 €	171 €	157 €	164 €	199 €
MOYENNE DE LA STRATE (3500 – 5000 habitants) En €/hab.	181 €	203 €	165 €	174 €	177 €	179 €	NC

ANNEXE 1

Envoyé en préfecture le 18/12/2018
 Reçu en préfecture le 18/12/2018
 Affiché le 
 ID : 041-214101065-20181218-DL_2018_05_05-DE

Capacité d'autofinancement nette :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
LAMOTTE-BEUVRON En €/hab.	192 €	180 €	125 €	143 €	131 €	138 €	173 €
MOYENNE DE LA STRATE (3500 – 5000 habitants) En €/hab.	105 €	100 €	90 €	91 €	95 €	99 €	NC

Evolution de l'annuité de la dette sur 7 ans à charge constante :

	2011*	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Annuité de la dette En milliers d'€	824 €	226 €	202 €	202 €	201 €	188 €	177 €
En €/hab.	175 €	47 €	42 €	41 €	41 €	38 €	37 €
MOYENNE DE LA STRATE (3500 – 5000 habitants) En €/hab.	101 €	105 €	106 €	104 €	104 €	109 €	104 €

* *remboursement anticipé des emprunts inclus.*

Taux d'équipement (dépenses d'équipement rapportées aux recettes réelles de fonctionnement)
 2018 : *prévision*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
En pourcentage	24 %	22 %	14 %	26 %	13 %	23 %	46 %	30 %

Rappel du ratio pour les collectivités de la strate 3 500-5 000 habitants pour 2014 : 29,7 % (cf. Les collectivités locales en chiffre pour 2016).

2-3 Fiscalité directe locale

LAMOTTE-BEUVRON - En €/hab.

MOYENNE DE LA STRATE (3500/5000 hab.) - En €/hab.

Bases nettes imposées au profit de la commune :

EXERCICES	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
TAXE D'HABITATION	859 €	884 €	885 €	877 €	915 €	873 €	883 €	900 €
	1 175 €	1 220 €	1 279 €	1 296 €	1 370 €	1 376 €	1 375 €	
TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES	756 €	754 €	772 €	818 €	839 €	862 €	865 €	876 €
	1 027 €	1 055 €	1 108 €	1 137 €	1 177 €	1 200 €	1 217 €	
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES	6 €	6 €	6 €	6 €	5 €	6 €	6 €	6 €
	21 €	22 €	22 €	22 €	22 €	22 €	25 €	

Les bases de la commune sont nettement inférieures aux bases moyennes des communes de la strate.

ANNEXE 1

Produits des impôts locaux :

EXERCICES	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
TAXE D'HABITATION	171 €	176 €	177 €	175 €	183 €	174 €	176 €	179 €
	159 €	167 €	177 €	179 €	193 €	196 €	195 €	
TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES	195 €	195 €	200 €	211 €	217 €	223 €	223 €	226 €
	196 €	203 €	213 €	217 €	226 €	231 €	230 €	
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES	4 €	4 €	3 €	3 €	5 €	3 €	3 €	3 €
	11 €	11 €	11 €	11 €	22 €	12 €	12 €	

Avec de bases faibles, les taux sont relativement élevés à produit fiscal équivalent :

Taux des impôts locaux :

EXERCICES	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
TAXE D'HABITATION	19,95 %	19,95 %	19,95 %	19,95 %	19,95 %	19,95 %	19,95 %	19,95 %
	13,55 %	13,67 %	13,80 %	13,77 %	14,06 %	14,24 %	14,20 %	
TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES	25,84 %	25,84 %	25,84 %	25,84 %	25,84 %	25,84 %	25,84 %	25,84 %
	19,10 %	19,24 %	19,22 %	19,10 %	19,21 %	19,27 %	18,91 %	
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES	58,40 %	58,40 %	58,40 %	58,40 %	58,40 %	58,40 %	58,40 %	58,40 %
	51,69 %	52,02 %	51,84 %	51,54 %	51,95 %	52,24 %	49,86 %	

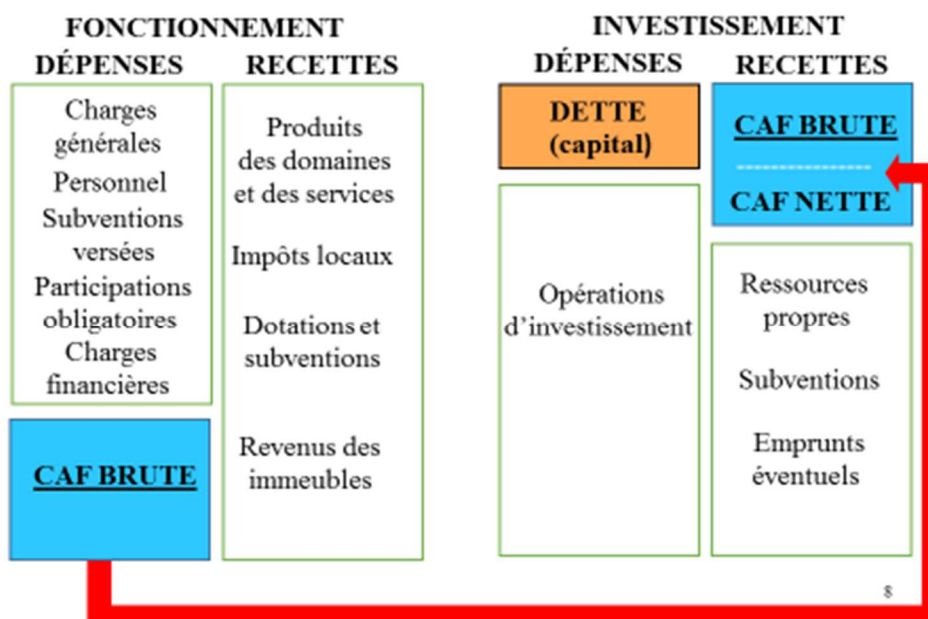
3 – PROSPECTIVE POUR LES ANNÉES 2018 à 2020

Elle tient compte des contraintes impactant les dépenses et les recettes.
Elle reflète la volonté de maintenir les services rendus à la population et de poursuivre les investissements.

NB : Au stade des orientations budgétaires, les prévisions pourront faire l'objet d'ajustements lors du vote de chaque budget primitif annuel.

ANNEXE 1

VUE SCHEMATIQUE DU BUDGET COMMUNAL



3.1 – Estimation en matière de recettes de fonctionnement

Les recettes seront impactées principalement par :

- Le maintien de la dotation globale de fonctionnement (DGF), après plusieurs années de diminution. La dotation forfaitaire est évaluée à 550 000 € pour 2019.
- La révision forfaitaire des valeurs locatives cadastrales, qui servent de base de calcul des impôts locaux. Celle-ci est basée sur l'inflation constatée sur la dernière année, soit 1 %.
- Le maintien des taux de la fiscalité directe locale, au vu de la pression fiscale existante.

Les principales recettes du budget 2018 sont estimées ainsi :

- Résultat prévisionnel de clôture 2018 : 1 100 000 €
- Fiscalité directe locale : 1 980 000 €
- Dotation forfaitaire (DGF) : 550 000 €
- Produits des services, du domaine... : 300 000 €
- Revenus des immeubles : 145 000 €

3.2 – Estimation en matière de dépenses de fonctionnement

Tout en poursuivant les efforts de rigueur de gestion et en maintenant un service public de qualité, les dépenses réelles de fonctionnement proposées au budget primitif 2019 devraient atteindre environ 4.5 M €, soit un montant stable au regard de la réalisation de l'exercice 2018.

- Charges à caractère général

Il s'agit des achats de prestations, de matériaux, de fournitures...nécessaires au fonctionnement des services. Ce poste comprend également l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie, des véhicules, les contrats d'entretien et de maintenance, les assurances, etc.
Elles sont estimées à 1 100 000 € par an en moyenne sur la période.

ANNEXE 1

- Charges de personnel

L'estimation de la masse salariale (2 580 000 € pour 2019) tient compte de plusieurs facteurs :

- La stabilité du point d'indice de la fonction publique.
- Le décalage d'une année dans la mise en œuvre du « protocole relatif aux parcours, aux carrières et aux rémunérations » (PPCR), qui doit revaloriser les échelles indiciaires (4 à 6 points d'indice supplémentaires par an et par agent).
- Les avancements d'échelon et de grade des agents (« glissement vieillesse-technicité » ou GVT).

L'évolution annuelle moyenne, hors changement structurel, est estimée à 2,5 % sur la période.

- Autres charges de gestion

- Les subventions versées aux associations seront du même ordre que celles versées en 2018 soit 105 000 € environ.
- La subvention d'équilibre versée au Centre Communal d'Action Sociale est évaluée à 32 000 €.
- Le contingent incendie s'élèvera à 126 000 €.
- Des subventions aux budgets annexes (cinéma, gendarmerie, production d'électricité) sont prévues pour assurer l'équilibre de ces budgets le cas échéant.
- Les intérêts d'emprunts sur la dette du budget principal s'élèvent à 47 000 € (hors emprunts nouveaux).
- Les dotations aux amortissements sont réévaluées depuis 2018, suite à la mise à jour de l'inventaire comptable avec la trésorerie.

3.3 - Les orientations en matière d'investissement

Les « restes à réaliser » du budget général (projets engagés en 2018 et terminés en 2019) concernent notamment les opérations suivantes :

- Aménagement des espaces publics de la gare : 1 000 000 € (CP 2019)
- Travaux de voirie et pose de signalétique (66 000 €)
- Aménagement intérieur du bâtiment des services techniques (64 800 €)
- Poursuite de la réfection des sols de l'école primaire (17 000 €)
- Réfection de l'accueil de la mairie (13 000 €)
- Remplacement des logiciels métiers des services finances, RH et marchés (23 000 €)
- Travaux du stade (clôture, chauffe-eau...) (5 500 €)

Des opérations nouvelles sont envisagées sur la période 2019-2020 :

Principales opérations envisagées sur le budget général (coûts estimatifs) :

- Poursuite de la rénovation de l'éclairage public : 120 000 €
- Remplacement des logiciels métiers du service accueil-population (état-civil, recensement, élections) : 12 000 €
- Poursuite du remplacement des PC de la mairie : 15 000 €
- Démolition de bâtiments pour la construction de la crèche : 47 500 €
- Achats de matériels et travaux dans les écoles : 18 000 €
- Travaux de voirie (rue du souvenir français, rue de la Garenne) : 216 000 €
- Travaux au stade (installation d'une tribune, arrosage automatique, chaudière) : 82 000 €
- Démolition de l'atelier technique rue Gaugiran, aménagement intérieur du nouveau local, cloisons coupe-feu : 230 000 €

ANNEXE 1

- Aménagement d'un passage derrière la mairie et d'un parking : 66 000 €
- Création d'un parking salle Pierre de Coubertin : 50 000 €
- Travaux d'aménagement salle des fêtes : 39 000 €

Les opérations seront financées principalement par l'autofinancement mais aussi par :

- . Le FCTVA (remboursement d'une partie de la TVA assise sur les dépenses réelles d'investissement de l'année antérieure)
- . La taxe d'aménagement
- . Des cessions d'actifs, notamment de terrains, qui seront valorisés.

Et des subventions d'équipement sollicitées par la ville auprès de l'Etat et des collectivités territoriales : DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), Contrat de ruralité, Contrat de solidarité territoriale, Conseil Départemental, Conseil Régional...

Il sera nécessaire de recourir à l'emprunt en fonction des priorités qui seront arrêtées par le conseil municipal. En fonction des subventions dont la commune pourra bénéficier, et de l'avancement des différents projets, il est prévu un emprunt de 500 000 € en 2019.

Pour respecter, comme les années précédentes, le principe de sincérité budgétaire, les subventions potentielles seront inscrites dans chaque budget annuel, lors de leur notification officielle et viendront ainsi en diminution de l'emprunt en cours d'exercice.

3.4 - La dette

Perspective d'évolution de la dette (budget principal) sur la période 2017-2020, à emprunt constant :


EXERCICES	2017	2018	2019	2020
Annuités en €	181 000	178 000	177 000	177 000
Dont remboursement du capital	126 000	127 000	122 000	135 000
Dont remboursement des intérêts	53 000	52 000	47 000	42 000

Perspective d'évolution de la dette (budget principal) sur la période 2017-2020, avec les emprunts envisagés :

EXERCICES	2017	2018	2019	2020
Annuités en €	181 000	178 000	193 000	192 000
Dont remboursement du capital	126 000	127000	139 000	143 000
Dont remboursement des intérêts	53 000	52 000	54 000	49 000

Voir annexe 2 (état de la dette)

ANNEXE 1

Envoyé en préfecture le 18/12/2018
Reçu en préfecture le 18/12/2018
Affiché le 
ID : 041-214101065-20181218-DL_2018_05_05-DE

Les emprunts garantis

Une collectivité locale peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités. A ce titre, la ville garantit 24 emprunts contractés par des bailleurs auprès de la Caisse des Dépôts pour réaliser des opérations de logements à Lamotte-Beuvron.

L'article L. 2252-1 du CGCT dispose qu'une collectivité ne peut garantir plus de 50% du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement.

Pour Lamotte-Beuvron, le ratio s'élevait à :

2014	7,23 %
2015	7 %
2016	6,93 %
2017	7,63 %
2018	6,38 %

Voir annexe 3 (emprunts garantis)

LES BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Etude patrimoniale


Une étude patrimoniale a été lancée en 2018, pour mettre à jour le schéma directeur d'assainissement, déterminer l'état technique du réseau et sa géolocalisation, étudier le programme de renouvellement et les conditions de son financement (103 000 €).

Les opérations seront financées par les reports des excédents des exercices antérieurs, les redevances et les subventions (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Départemental).

D'autres opérations seront poursuivies :

- Analyse des risques de défaillance de la station d'épuration, dans le cadre de l'autosurveillance (7 000 €)
- Installation d'un dégrilleur en tête de station d'épuration (54 000 €)
- Travaux de renouvellement des canalisations avenue de la République (fonds de renouvellement de la délégation de service VEOLIA)
- Financement du projet de méthaniseur

ANNEXE 1

Envoyé en préfecture le 18/12/2018
Reçu en préfecture le 18/12/2018
Affiché le 
ID : 041-214101065-20181218-DL_2018_05_05-DE

BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

La 2^{nde} phase des travaux du forage d'eau potable des Mahaudières sera réalisée en 2019.

Les travaux (2 100 000 €) comprennent la création d'une bâche et la réalisation de la station de traitement de l'eau.

L'instauration du périmètre de protection du captage des Mahaudières sera poursuivie en parallèle.

Suivront les travaux de comblement et de démantèlement du forage des écoles et la réhabilitation du forage des Pins.

Cette opération sera financée par les reports des excédents des exercices antérieurs, les redevances et les subventions potentielles (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Départemental).

Il est également prévu un emprunt estimé à 1 million d'euros.

BUDGET ANNEXE DU CINEMA

La ville a repris en régie la gestion du cinéma précédemment exercée par la Maison des Animations, depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les dépenses liées au bâtiment sont estimées à 38 000 € : eau, électricité, téléphone, entretien...

Les charges propres à l'exploitation (salaire du projectionniste, location des films, transport, annonces...) sont évaluées à 64 000 €.

Les recettes sont assurées par la vente des tickets (estimée à 44 000 €) et la subvention d'équilibre du budget communal (58 000 € dont 20 000 € au titre du déficit d'exploitation).

Le festival du film est intégré à ce budget annexe pour un cout de 16 000 € environ.

Pour 2019, il est envisagé les travaux suivants :

- Nouvelle enseigne led sur la façade
- Réfection du comptoir d'accueil
- Achat de mobilier pour l'accueil
- Climatisation de la salle

BUDGET ANNEXE DE LA GENDARMERIE

Ce budget est consacré à la construction de la gendarmerie. Les travaux ont démarré en juin 2018 pour une réception prévue en juillet 2019.

Au titre de 2019, le budget prévoit 1 500 000 € en crédits de paiements.

BUDGET ANNEXE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE

La ville a créée un budget annexe pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les ateliers municipaux construits fin 2018.

Ce budget retrace en dépenses le cout de l'installation des panneaux (110 000 €) et leur maintenance.

En recettes, il comptabilise la revente de l'électricité produite à ENEDIS, évaluée à 13 000 € annuels.